

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

OBJET : Convention ACAD / LOOG SM

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt-six février,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

Avant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

Le Président rappelle le projet de coopération décentralisée engagée avec l'entente LOOG SM (communes de Foudiougne, MBam et Soum) au Sénégal, sur les sujets de l'eau et de l'assainissement.

Ce projet a été réalisé par convention de partenariat avec l'« association de coopération entre acteurs du développement » (ACAD), opérateur de coopération, en appui aux collectivités territoriales et établissements publics français partenaires et menant des actions de coopération nord-sud sur des projets d'aménagement et de développement au plus près des populations.

Cette convention de partenariat avec l'ACAD est caduque et doit faire l'objet d'un renouvellement.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240226-D202402_18-DE

Les études de la précédente convention financière avec l'ACAD étant finies, il est décidé de mettre en œuvre pour les 3 années à venir.

La mise en place d'une nouvelle convention financière triennale doit être mise en place pour le financement de ce plan d'actions, pour un montant de 25 000 €.

Le Président présente le souhait de la communauté de communes du Val de l'Eyre (33) de rejoindre la coopération décentralisée engagée avec l'entente LOOG SM.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle coopération, un protocole d'accord doit être signé entre les différentes parties.

Vu l'exposé du président, ayant donné lecture du projet de nouvelle convention avec l'association précitée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

SOUHAITE maintenir cette coopération décentralisée

AUTORISE le Président à signer 3 nouvelles conventions annexées à la délibération, avec l'association de coopération ACAD (située 51 rue des Paradoux, 31 000 Toulouse), LOOG SM et la communauté de communes du Val de l'Eyre

AUTORISE à cet effet le Président à signer la convention financière triennale afin de poursuivre le projet de coopération décentralisée et le protocole d'accord de coopération décentralisée 2024-2027.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 01/03/2024 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 04/03/2024

Le Président

André VIOLA